

CENTRAKOR  
SAS FORMIDABLE  
Monsieur PREVOT François  
59540 CAUDRY

SERVICE URBANISME : 03.27.75.70.07 - urbanisme@mairie.caudry.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**N° APE 059 139 24 O 0004**

Autorisant la pose de plusieurs enseignes au niveau de la façade  
et de vitrophanie en pose intérieure  
du magasin CENTRAKOR - Boulevard du 8 Mai 1945 à CAUDRY

### LE MAIRE DE CAUDRY

VU le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-1 et suivants et R.581-1 et suivants portant réglementation nationale sur la publicité extérieure, en particulier les articles L.581-21 et R.581-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) et notamment son article 17 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 modifiée les 7 septembre et 16 novembre 2020 portant délégation d'attributions de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté du 19 octobre 2023, de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire de la Commune de Caudry, accordant délégation de signature à Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller Municipal Délégué aux travaux, à la prévention et à la sécurité urbaines, à la tranquillité publique, au cadre de vie, à la circulation et à la voirie ;

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° 05913924O0004, concernant la pose de plusieurs enseignes au niveau de la façade et de vitrophanie en pose intérieure du magasin CENTRAKOR - Boulevard du 8 Mai 1945 à CAUDRY.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : L'autorisation d'installation d'enseignes sur la façade du magasin CENTRAKOR , et de vitrophanie en pose intérieure, objet de la demande susvisée est accordée.

**ARTICLE 2** : Ces enseignes doivent respecter les prescriptions du Code de l'environnement, et notamment l'article R.581-59 relatif aux obligations d'extinction des enseignes lumineuses.

Les enseignes lumineuses seront éteintes entre 22 heures et 07 heures, à l'exception des enseignes qui signalent :

- une activité qui cesse après 22 heures : ces dernières sont éteintes au plus tard une heure après la cessation de l'activité
- une activité qui reprend avant 07 heures. Ces dernières peuvent être allumées au plus tôt une heure avant la reprise d'activité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété et d'autres dispositions de droit privé peut faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles du Code de l'environnement.

**ARTICLE 4:**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté

FAIT À CAUDRY, le 16 août 2024

Pour Le Maire,  
Le Conseiller Municipal Délégué,



  
Marc DEVIENNE

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Nord (59).

**Voies et délais de recours :** Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- **un recours gracieux**, adressé à M. le Maire de CAUDRY  
Service de l'urbanisme -Place du Général de Gaulle 59540 CAUDRY

Dans ce cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours.

- **un recours contentieux**, en saisissant le Tribunal Administratif de Lille : 5 rue Geoffroy Saint- Hilaire 59000 Lille  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	APE24O0004CENT
Objet :	APE 059 139 24 O 0004 - CENTRAKOR - POSE ENSEIGNES ET VITROPHANIE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-215901398-20240816-APE24O0004CENT-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215901398-20240816-APE24O0004CENT-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.3 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : ARRETE MUNICIPAL _ ENSEIGNES _ APE05913924O0004 _ CENTRAKOR.pdf Nom métier : 99_AI-059-215901398-20240816-APE24O0004CENT-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	651.7 Ko
<b>Annexe (Demande)</b> Nom original : cerfa.pdf Nom métier : 22_DD-059-215901398-20240816-APE24O0004CENT-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	3.4 Mo
<b>Annexe (Demande)</b> Nom original : Courrier descriptif.pdf Nom métier : 22_DD-059-215901398-20240816-APE24O0004CENT-AI-1-1_3.pdf	application/pdf	740.3 Ko
<b>Annexe (Demande)</b> Nom original : visuels.pdf	application/pdf	9.2 Mo

Nom métier :

22\_DD-059-215901398-20240816-APE24O0004CENT-AI-1-1\_4.pdf

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 août 2024 à 11h52min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 août 2024 à 11h52min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 août 2024 à 11h53min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 août 2024 à 11h53min38s	Reçu par le MI le 2024-08-21